

Office fédéral de l'énergie
3003 Berne

Par courriel: Gesetzesrevisionen@bfe.admin.ch

Lausanne, le 12 mars 2025

***Consultation concernant le contre-projet indirect à l'initiative populaire fédérale
«De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout)»***

Madame, Monsieur,

Nous avons pris connaissance de la consultation figurant en titre et examiné le projet. Nous vous faisons volontiers part de notre appréciation.

Contexte

Le Conseil fédéral a décidé, en août 2024, de recommander le rejet de l'initiative populaire «De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout)». Celle-ci vise à introduire dans la Constitution une disposition exigeant que l'approvisionnement en électricité soit garanti en tout temps et que la Confédération attribue les responsabilités à cet effet. L'acceptation de cette disposition impliquerait une nouvelle répartition des compétences entre la Berne fédérale et les cantons, ainsi que la levée de l'interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires, en vigueur depuis le 1er janvier 2018. Le gouvernement juge la première mesure inutile, car la Constitution prévoit déjà que la Confédération et les cantons s'emploient à promouvoir l'approvisionnement énergétique, dans les limites de leurs compétences respectives.

Le Conseil fédéral oppose à ce texte un contre-projet indirect proposant de lever l'interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires, à travers une simple adaptation de la loi sur l'énergie nucléaire (LEnu). Dans l'idée de continuer à renforcer la sécurité de l'approvisionnement en électricité à long terme de notre pays, il entend ainsi rester ouvert aux différentes technologies permettant d'atteindre cet objectif. Le gouvernement estime que la forte croissance démographique et la décarbonation accélérée, ainsi que la modification des conditions géopolitiques et en matière d'approvisionnement du fait de l'agression militaire de l'Ukraine par la Russie, induiront des besoins nettement accrus en électricité dans le futur. En outre, il observe que l'engagement de notre pays à atteindre l'objectif de zéro émission nette de CO2 d'ici à 2050 a fortement modifié les conditions-cadres pour la sécurité d'approvisionnement depuis l'introduction de la Stratégie énergétique 2050. Pour lui, enfin, de grandes incertitudes subsistent quant à la possibilité de couvrir notre consommation électrique uniquement par les énergies renouvelables. Il considère toutefois que le développement de ces dernières demeure la priorité.

Appréciation

La CVCI partage le constat que nos besoins en énergie électrique ne seront pas couverts sans un recours massif à un large éventail de sources alternatives. D'après le rapport de monitoring 2024 de la stratégie énergétique de l'Office fédéral de l'énergie, depuis 2010, le photovoltaïque a connu la progression la plus marquée dans l'absolu. La croissance a été beaucoup plus faible pour d'autres technologies, telles que la production d'électricité dans des usines d'incinération des ordures ménagères et des déchets renouvelables ou dans des installations de combustion à bois ainsi qu'à partir du biogaz et de l'énergie éolienne. Jusqu'à présent, aucune installation géothermique n'a été réalisée en vue de la production d'électricité. De plus, la production nette issue de la force hydraulique est fluctuante: en 2023, elle a accusé un léger recul par rapport à l'année précédente.

La loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables, adoptée en juin de l'année dernière, vise certes à accélérer le développement de ces agents énergétiques et à augmenter la production dans ce domaine. Mais rien ne garantit que les objectifs fixés soient réellement atteints. Il apparaît que les nombreuses oppositions soulevées à l'encontre des centrales hydroélectriques, éoliennes ou solaires, mais aussi les obstacles techniques et économiques, entraînent des retards de plusieurs années, voire des décennies dans de nombreux projets, voire les bloquent.

Au-delà de ces constats, force est d'admettre que la croissance continue de nos besoins en lien avec le développement de la mobilité électrique et de la numérisation commande d'être proactif dès maintenant. L'essor quasi exponentiel du recours à l'intelligence artificielle pose lui aussi un défi majeur. L'exemple de l'Irlande est parlant: les géants américains de la tech y construisent sans cesse des data centers, qui sont des gouffres à énergie. Ces gros centres de données représentaient 5% de la consommation électrique du pays en 2015. Celle-ci s'élève aujourd'hui à 21%, ce qui met en péril les besoins des autres entreprises et des ménages.

Selon la faïtière economiesuisse, notre pays devra au moins doubler notre production d'électricité d'ici à 2050 pour couvrir notre consommation.

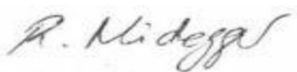
Conclusion et proposition

Le constat est clair: pour parvenir à couvrir des besoins en électricité grandissants, nous ne pouvons pas nous permettre d'exclure ou d'interdire les technologies climatiquement neutres. C'est pourquoi la CVCI juge pertinent de lever l'interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires, d'autant que les avancées technologiques dans le domaine promettent de rendre cette source énergétique encore plus efficace et sûre à l'avenir.

Pour toutes les raisons qui précèdent, la CVCI apporte son soutien au contre-projet indirect à l'initiative populaire «De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout)».

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie



Romaine Nidegger
Responsable de la politique



Jean-François Krähenbühl
Chargé de communication